

plupart des sujets auxquels nous nous intéressons ont une importance pour le peuple canadien. Nous en avons noté quelques-uns ici. Nous avons présenté un mémoire sur l'alcool et l'automobile au Ministère de la justice. Nous y traitons de degré d'alcool dans le sang que nous considérons comme constituant un seul pour mesurer l'altération des facultés. Nous avons présenté un mémoire sur l'abus des médicaments, un mémoire sur l'avortement, sur l'usage du tabac. Ces mémoires ne se préparent pas en cinq secs. Il faut que des comités y consacrent beaucoup de temps d'études et il faut beaucoup de discussions à des congrès avant de pouvoir dire: voilà, nous vous transmettons l'opinion de 21,000 médecins canadiens. C'est notre opinion et nous croyons qu'elle est significative quand ces questions ont été réglées.

Le président suppléant: Vous représentez 21,000 médecins sur un nombre total de combien?

Le docteur Matthews: Sur environ 26,000 ou peut-être un peu plus de médecins pratiquants. Nous admettons que les frais de congrès peuvent prêter à des abus. Le règlement actuel permet à un médecin de participer chaque année à deux congrès, un sur le continent et l'autre, outre-mer. Plusieurs de ces congrès sont des réunions professionnelles où les médecins vont parfaire leur formation et se renseigner sur l'évolution de leurs services. Mais nous serions prêts à travailler avec le ministère pour établir une série de règles fondamentales s'appliquant aux congrès afin d'éviter tous les abus. Cependant, nous croyons que supprimer totalement la permission de déduire ces frais nuirait à cette partie de notre activité et je crois que ce serait au détriment de tous. C'est tout ce que j'avais à dire, monsieur le président.

Le président suppléant: Je vous remercie docteur Matthews.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Monsieur le président, je veux d'abord m'excuser en tant que membre de ce comité de n'avoir pu être présent. Certains d'entre nous avons à siéger à la Chambre pour les affaires courantes. A propos des congrès, nous avons bien examiné la question. Quand vous dites que vous seriez prêts à discuter de règles fondamentales avec le ministère, est-ce que vous avez une idée précise? Dans l'affirmative, vous aideriez ce comité en la formulant pour que nous nous en servions en temps opportun.

Le docteur Matthews: Bien, nous parlons de deux abus ou de deux situations qui peuvent prêter à des abus. Il y a le cas de ceux qui s'inscrivent à des congrès tenus dans une langue autre que celle qu'ils parlent ordinairement, et celui de ceux qui s'inscrivent à un congrès dans une spécialité qu'ils ne pratiquent pas. Dans les deux cas, nous croyons qu'il y a abus. Il y en a peut-être d'autres. Nous voudrions avoir du temps pour y repenser. Nous pourrions vraisemblablement exposer d'autres faits ensuite.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Avez-vous eu des problèmes à régler à propos des dépenses des épouses des congressistes? Leurs frais ont-ils été déduits?

M. Freamo: Non, jamais.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Avez-vous quelque idée à ce sujet? On a prétendu que ce sont des dépenses tout à fait justifiables et raisonnables du point de vue d'un médecin ou d'un avocat qui participe à un congrès. Que certains considéraient qu'il était à propos que leur épouse les accompagne et s'associe à eux dans leurs relations sociales. Ceci permettrait aux professionnels de mieux se connaître et de partager leurs expériences scientifiques, dans le cas des médecins et juridiques, dans le cas des avocats.

En d'autres termes, il y en a qui croient que de tels frais devraient être déductibles.

Le docteur Matthews: Nous ne nous opposerions certainement pas à cela, mais là n'est pas la question dans le moment.

Le président suppléant: Nous vous demandons si vous avez quelque opinion à formuler à ce sujet.

Le docteur Matthews: L'Association médicale canadienne n'a rien à dire à ce sujet.

Le président suppléant: Sénateur Phillips, voulez-vous que l'Association médicale canadienne voie si elle peut définir certaines règles fondamentales pour ce comité?

Le sénateur Phillips (Rigaud): Oui, je crois que cela nous aiderait grandement parce que ce comité va étudier la question des frais de participation aux congrès de façon particulière dans un prochain rapport. Nous accumulons des données sur les opinions et les intérêts des citoyens canadiens à ce sujet.

Je n'ai pas eu l'avantage d'entendre votre exposé mais j'ai lu votre mémoire. Cela nous aiderait certainement si vous pouviez, après avoir réfléchi à cette question, nous fournir une série de suggestions sur les frais qui devraient pouvoir être déduits.

Le président suppléant: Sénateur Phillips, le docteur Dixon, président du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada est ici. Il désire parler de la question que vous venez de soulever.

Le docteur Dixon: Monsieur le président, honorables sénateurs, je veux parler de la question des congrès et particulièrement de l'assemblée annuelle et des assemblées régionales du Collège royal.

En premier lieu, nous appuyons entièrement ce que les représentants de l'Association médicale canadienne ont dit. Notre situation est légèrement différente car nos assemblées sont la plupart du temps de caractère éducatif. A notre assemblée annuelle, nous tenons une réunion d'affaires qui ne dure qu'une heure environ au